**exemple de demande de subvention au titre du FNE-Formation**

**IDENTIFICATION DE L’ENTREPRISE**

Dénomination sociale :

Taille de l’entreprise\* (ou du groupe le cas échéant) :

*\* Conformément à l’annexe I du RGEC 651/2014, la taille doit être justifiée par l’entreprise :*

* *Petite Entreprise : qui emploie moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions €.*
* *Moyenne Entreprise : qui emploie moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions € ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions €.*
* *Grande Entreprise : n’entrant pas dans les catégories (1) et (2).*

Nom et qualité du représentant Légal :

Adresse de l’entreprise :

Adresse de(s) l'établissement(s) bénéficiaire(s) :

N° Siren :

N° Siret de(s) l’établissement(s) bénéficiaire(s) :

Code NAF de l’entreprise :

Code NACE de l’entreprise :

Nom du contact :

Fonction :

Tél. : E-mail :

**Situation de l’entreprise**

* Présentation de la situation de l’entreprise et de ses perspectives en matière d’emploi

*(Décrire le contexte dans lequel l’entreprise propose le projet de formation, en précisant les enjeux auxquels elle est confrontée en lien avec les transitions écologiques, alimentaire ou numérique ou en accompagnement des grands évènements sportifs que sont la Coupe du Monde de Rugby 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024).*

*L’entreprise saura démontrer à l’Opco comment l’octroi de cette aide lui permettra d’accélérer de façon notable sa transition ; elle devra également justifier de sa situation en termes d’effectif et de taille (chiffre d’affaires ou bilan).*

Dans la profession comptable, 50% des tâches d’une mission de tenue de comptabilité réalisées par les collaborateurs seront automatisées dans les 5 ans, notamment du fait de l’automatisation croissante (évolutions technologiques) de certaines tâches et de la généralisation de la facture électronique (évolution réglementaire) obligatoire au sein des entreprises.

Il faut donc que les collaborateurs apprennent de nouveaux métiers, de nouveaux comportements pour que les cabinets puissent proposer de nouvelles missions à leurs clients.

Si les collaborateurs ne sont pas capables de réaliser ces missions, ils vont perdre leur employabilité car leurs missions actuelles vont progressivement disparaître et le cabinet ne parviendra pas à maintenir son niveau d’activité.

C’est dans ce contexte que nous souhaitons former nos collaborateurs en les inscrivant à un parcours de formation du programme « Profession Comptable 2030 » conçu par le Centre de Formation de la Profession Comptable en lien avec le Conseil National de l’Ordre des Experts Comptables pour accompagner les cabinets et leurs collaborateurs dans cette transformation.

Description détaillée du projet de formation *(nom, nature, durée, période de réalisation (date début et fin), localisation)*

Parcours de formation du Programme « Profession Comptable 2030 »

Titre du parcours : « Travailler la data pour développer les missions »

Nature : formation mixte (e-learning + présentiel)

Modalité : interentreprises

Durée : 4 jours (28 heures)

Période de réalisation : du 5/09/2023 au 10/11/2023

Localisation : Paris

* Budget prévisionnel couvrant toutes les dépenses éligibles ou non du projet de formation ainsi que les montants sollicités au titre du FNE Formation. (*Les coûts éligibles sont listés à l’article 31 du RGEC. Tous les coûts affichés sont bruts. Les coûts admissibles sont étayés de pièces justificatives qui sont claires, spécifiques et contemporaines des faits).*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nature des coûts\*** | **Montants totaux** | **Subvention FNE sollicitée** |
| Coûts pédagogiques (formation) | 1160 € HT  | 70% : 812 €HT |
| Coût de personnel (salaires) | 616 € (11 €/heure) | 70% : 431,20 €  |
| **TOTAL** |  1776 €  |  1243,20 € |

*\*a) les frais de personnel des formateurs, pour les heures durant lesquelles ils participent à la
formation ;*

*b) les coûts de fonctionnement des formateurs et des participants directement liés au projet de formation tels que les frais de déplacement et d’hébergement, les dépenses de matériaux et de fournitures directement liées au projet, l'amortissement des instruments et des équipements, au prorata de leur utilisation exclusive pour le projet de formation en cause ;*

*c) les coûts des services de conseil liés au projet de formation ;*

*d) les coûts de personnel des participants à la formation et les coûts généraux indirects (coûts
administratifs, location, frais généraux), pour les heures durant lesquelles les participants
assistent à la formation.*

*Les coûts pédagogiques correspondent au a) et b) ; les frais annexes des participants sont rattachables au b) ; la rémunération correspond au d).*

**Important : modalités de prise en charge des dossiers FNE par ATLAS :**

L’opco ATLAS, sur décision de ses instances paritaires, financera les formations éligibles au FNE de la manière suivante :

* *Prise en charge des actions de formation calculée sur les* ***coûts pédagogiques*** *et une* ***base forfaitaire de 11 € / heure pour la prise en compte de la rémunération des salariés en formation***
* ***Application des taux de cofinancement FNE*** *en référence au RGEC (Règlement général d’exemption par catégorie) et à l’instruction FNE du 21/04/2023 de la DGEFP*
* ***Le reste à charge*** *(écart entre le coût de la formation et le cofinancement FNE), à défaut d’une couverture par des fonds d’origine conventionnelle possibles selon les Branches Professionnelles,* ***sera obligatoirement couvert par un versement de l’entreprise à Atlas.***

*:*

En complément et par axe prioritaire, préciser le nombre de stagiaires prévisionnel, le nombre d’heures de formation prévues pour ces stagiaires :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Axe(s) prioritaire(s) (\*\*)** | **Nombre de salariés prévus** | **Nombre d’heures de formation prévisionnel** |
| Transition numérique | 2 salariés | 28h par salarié |
|  |  |  |

\*\*1- transition écologique, 2- transition alimentaire et agricole, 3- transition numérique, 4- grands évènements sportifs

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES EVENTUELLES A PORTER A LA CONNAISSANCE DE L’OPCO : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Pièces à joindre :

* **Demande de subvention comprenant l’attestation sur l’honneur de l’entreprise**
* **Convention de formation entre l’entreprise et l’organisme de formation** / devis détaillé de l’organisme de formation (contenant les indications suivantes : intitulé de l’action, objectif et contenu de l'action de formation, durée, période de réalisation, modalités de déroulement de l'action, prix total prévisionnel de l'action et des différents modules de formation, relevé de dépenses prévisionnel (formation interne) ;
* **Liste nominative des salariés en formation** : nom, prénom, âge, type de contrat de travail (CDI, CDD), Motif de recours (Saisonnier, Autre).

Cette liste est à saisir directement dans l’espace My ATLAS de l’entreprise lors du dépôt de la demande de prise en charge.

**Engagement sur l’honneur de l’entreprise**

Je soussigné \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, en qualité de représentant légal de l’entreprise désigné dans le présent dossier, ayant qualité pour l’engager juridiquement, sollicite l’aide prévue au titre du FNE-formation pour un montant de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ euros sur la base d’un coût total de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ euros pour la réalisation de l’opération décrite dans le présent dossier de demande de subvention.

Je certifie l’exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.

J’ai connaissance des obligations liées au bénéfice de cette aide publique, à savoir de maintenir dans l’emploi les salariés pendant la période de formation et, le cas échéant, de recueillir l’accord préalable par écrit de tout salarié en activité partielle suivant une action durant son temps d’inactivité.

J’atteste sur l ’honneur :

* de la régularité de la situation fiscale et sociale de l’entreprise que je représente ;
* ne pas être en difficulté (au sens de l’annexe 1 du régime cadre exempté de notification N° SA.58981 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2023) ou ne pas l’avoir été avant le 31 décembre 2019 et l’être devenu entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2021.

Je m’engage à conserver l’ensemble des pièces justificatives qui ont permis d’établir la présente attestation, y compris les bulletins de salaires et contrats de travail des stagiaires, jusqu’à 10 ans après la date d’octroi de l’aide.

**Fait à : Le :**

**Prénom, Nom et Fonction du signataire :**

**Signature & Cachet de l’entreprise**